



Accord des parents pour la demande de baptême de leur enfant

Merci de nous communiquer obligatoirement, avec cet accord, un acte de naissance.

Nous soussignés,

(prénoms et nom) • Monsieur

(prénoms et nom de jeune fille) • Madame

**déclarons par cette lettre que nous sommes entièrement d'accord pour que
notre fils ou notre fille (*rayez la mention inutile*)**

Identité de l'enfant telle qu'elle figure dans le livret de famille civil :

Prénoms

Nom :

Né(e) le.....**à** (*Commune*).....

soit baptisé(e) dans l'Église Catholique.

- Nous autorisons son baptême.
- Nous autorisons son éducation chrétienne.

Nous acceptons que notre fils ou notre fille (*rayez la mention inutile*) suive la préparation aux sacrements de l'initiation chrétienne : Baptême, Eucharistie et Confirmation de l'Église Catholique. Nous acceptons qu'il (ou elle) reçoive ces sacrements.

Cordialement,

Le à.....

Signature des deux parents, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Eglise : Dans tous les cas, tant que l'enfant est mineur, l'accord des deux parents est indispensable, même si les parents sont séparés et qu'un seul a la garde exclusive de l'enfant. Un seul des parents peut assumer l'engagement à l'éducation chrétienne, mais il faut s'assurer que l'autre parent ne soit pas opposé au baptême et à l'éducation chrétienne.